

LES FORMATIONS REGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES

CAMPAGNE 2020

1 Trois formations à réaliser chaque année :

DDA DIRECTIVE DISTRIBUTION ASSURANCE	DCI DIRECTIVE CREDIT IMMOBILIER - FRO – PASS DCI Réseaux – 6H15 – 2020 - ADE 45 mns 2020	DEAC DISPOSITIF D'EVALUATION ET D'ACTUALISATION DES COMPETENCES - FRO – DEAC Parcours Conseil CE2020 - Etude de cas à venir
15H	7H	6H

2 Des e-learning à réaliser selon une **récence spécifique à chaque module** (tous les ans, tous les 3 ans, tous les 5 ans...) et donc propre à chaque collaborateur, selon sa date d'entrée dans la société l'emploi occupé ou encore son changement d'affectation.

Ces formations sont **OBLIGATOIRES** et doivent être suivies avant le **31 décembre 2020** et idéalement avant la rentrée de septembre en profitant des **6 créneaux HDJ**

dédiés aux Formations Règlementaires Obligatoires durant la période estivale : S29 – S31 – S32 – S33 – S34 – S35 – S36 pour réaliser les formations déjà accessibles sur Click&Learn

A FAIRE
CHAQUE ANNEE

POURQUOI ?

POUR QUI ?

FORMAT

DUREE

PLANNING

DDA // DIRECTIVE DISTRIBUTION ASSURANCE



Mieux vendre et conseiller l'assurance vie et non vie, en conformité avec la Directive Européenne de Distribution de l'Assurance

Tous les collaborateurs qui **conseillent et vendent de l'assurance vie et non vie**

Divers E-learning et Classes Virtuelles

Dont :

- Lea
- Epargne Financière
- #INNOVE2002
- ADE
- Prévoyance Retraite
- O2S (Banquiers Privés)
- ...

15H

DE JUIN A
DECEMBRE

DCI // DIRECTIVE CREDIT IMMOBILIER



Mettre à jour ses connaissances réglementaires sur le Crédit immobilier Particuliers

Les professionnels de la **distribution du crédit immobilier** (réseau et fonctions supports)

E-learning

PASS DCI 6h25

DE MARS A
DECEMBRE

ADE 45 MIN

DEAC // DISPOSITIF D'EVALUATION ET D'ACTUALISATION DES COMPETENCES



Répondre à l'obligation de la nouvelle réglementation MIF2 qui vise à **renforcer les exigences en matière de transparence des marchés et protection des investisseurs**

Les collaborateurs qui **informent ou conseillent la clientèle en matière d'instrument financier**, y compris les collaborateurs bénéficiant de la clause de grand-père

E-learning

5H

Etude de cas

1H30

Plan d'action
(si besoin)

30 MIN

DE MARS A
DECEMBRE

E-LEARNING ET CLASSES VIRTUELLES RÉGLEMENTAIRES

LISTE DES FORMATIONS ET DURÉES

A FAIRE SELON RECURRENCE
SPECIFIQUE A CHAQUE MODULE

LIBELLE DES E-LEARNING (Préfixe FRO)	DUREE ESTIMEE
Abus de Marché	20 min
MIF2/DDA/PRIIPs - Particuliers, Professionnels ou Entreprise - Assurance, épargne financière : les bonnes pratiques	30 min à 1h
Droit au compte et clientèle fragile CE	15 min
Crédit consommation	2h
Sécurité des systèmes d'informations (SSI) : Ingénierie sociale cas 1	8 min
LAB (spécifique selon métier)	De 1h à 1h30
Traitement des alertes atypiques – Réseau	15 min
Sensibilisation au phishing	8 min
Parcours de sensibilisation RGPD	30 min
Les incontournables de l'éthique professionnelle et lutte contre la corruption	1h
Notation Retail – BPCE	30 min
Essentiels de la sécurité en agence	45 min
AERAS : Assurance emprunteur avec un risque aggravé de santé	45 min
Parts Sociales CE	20 min
Conseiller un instrument financier complexe	1h30

NE PAS OUBLIER LE SUIVI
DES MODULES INTEGRES
DANS LE
CURSUS NOUVEL ENTRANT

LIBELLE CLASSES VIRTUELLES	DUREE	PERIODE
Offre Clientèle Fragile	1h30	Entre début octobre et mi-novembre
Sécurité des Personnes et de Biens	1h30	Entre mi-septembre et mi-décembre